

Point à l'ordre du jour n° 4

Mandat donné à l'Association JOPS203x pour engager le dialogue privilégié et, le cas échéant, le dialogue ciblé en vue des Jeux 2038 avec octroi d'un budget maximal de CHF 6,9 millions

1. Demande

Afin de maintenir sa candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse en 2038, l'Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x (JOPS203x) propose au Conseil exécutif de SOA de soumettre les **demandes suivantes au Parlement du sport**:

Demande 1

Le Conseil exécutif demande au Parlement du sport l'acceptation par SOA de l'invitation du CIO à participer, en tant que pays organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse en 2038, au dialogue privilégié récemment mis en place afin de parvenir au dialogue ciblé.

Demande 2

En accord avec l'Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x, le Conseil exécutif demande au Parlement du sport l'obtention de la compétence, au cas où SOA serait invitée par le CIO à participer au dialogue ciblé, lui permettant d'accepter cette invitation, afin d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038.

Demande 3

Le Conseil exécutif demande au Parlement du sport de doter l'Association faitière Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x des moyens financiers nécessaires pour parvenir au dialogue privilégié et au dialogue ciblé, à hauteur de CHF 6,9 millions au maximum (pour la période allant de juin 2024 à décembre 2027 inclus), dont CHF 6,7 millions au maximum requis via le fond « Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic ».

Principe de base:

Si la faisabilité du projet n'est plus assurée, l'Association peut (et doit) à tout moment demander au Conseil exécutif de mettre fin au dialogue privilégié ou au dialogue ciblé.

2. Récapitulatif

En 2023, SOA avait mis en place un comité de direction chargé d'examiner et de préparer une éventuelle candidature à l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (JOPS), avant d'élaborer et de publier une étude de faisabilité portant sur ladite candidature. En collaboration avec le CIO, un concept pour les JOPS 2030 et 2034 avait alors été élaboré dans le cadre du dialogue continu.

En novembre 2023, l'Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x (JOPS203x) avait ainsi été créée en vue de la planification et de l'organisation éventuelle de JOPS en 2030 ou en 2034.

Le 29 novembre 2023, la Commission exécutive du CIO engageait un dialogue ciblé avec la France et les Etats-Unis au sujet des Jeux Olympiques d'hiver 2030 et 2034. A titre exceptionnel, le processus d'attribution défini en 2019 par la Session CIO divergeant d'une telle manière de faire, la Suisse avait été invitée au dialogue privilégié en vue des JOPS 2038.

Depuis décembre 2023, l'Association JOPS203x mène des entretiens individuels avec les responsables du CIO sur la base de la communication du CIO ainsi que des évaluations des concepts Switzerland 203x, des Etats-Unis et de la France. Une réunion avec la commission des futurs hôtes du CIO le 16 janvier 2024 a permis d'examiner le calendrier de déroulement du dialogue privilégié ainsi que les attentes et les exigences du CIO en la matière. La présente demande a été élaborée en fonction. Nous avons par ailleurs poursuivi notre collaboration avec l'OFSPD au sujet du Legacy Framework.

Sur la base du plan d'exécution défini par le CIO et débattu avec l'Association JOPS203x le 16 janvier et le 20 février 2024, de lourds travaux de planification et de coordination entrepris avec le CIO avaient été réalisés immédiatement après l'approbation du CE SOA le 7 février 2024.

Lors de sa séance du 7 février 2024, le Conseil exécutif de Swiss Olympic avait chargé l'Association Switzerland 203x de préparer, en concertation avec le CIO, l'entrée dans le dialogue privilégié et de remanier la demande soumise au Parlement du sport en novembre 2023. Nous présenterons la demande ainsi remaniée au Parlement du sport lors de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2024 afin que les membres de Swiss Olympic puissent donner leur aval en ce qui concerne le processus et se prononcer sur le budget présenté pour la suite (dialogue privilégié et dialogue ciblé) jusqu'à la décision d'attribution visée en décembre 2027 au plus tard.

Si l'assemblée extraordinaire du Parlement du sport approuve ladite demande, nous approfondirons, en collaboration avec le CIO et dans le cadre du dialogue privilégié, les éléments suivants: Nous affinerons le plan directeur des sites (Venue Masterplan), examinerons et détaillerons la faisabilité du transport, de la logistique, de la capacité hôtelière et de la technologie, ainsi que de toutes les infrastructures de manière générale, tout cela afin de garantir une excellente expérience aux athlètes. Il est en outre prévu d'élaborer et de mettre en place les garanties, de s'assurer et de renforcer le soutien des acteurs politiques à tous les niveaux, d'accroître et de démontrer l'adhésion du public et d'optimiser le concept avec les groupes d'intérêt afin de remporter une adhésion encore plus large. Il convient de minimiser autant que faire se peut le risque qu'un référendum soit organisé et, si tel devait tout de même être le cas, de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent. En outre, nous transformerons le budget actuel en un budget «bottom-up», avec la participation du CIO et d'experts techniques et la confirmation de l'intérêt des partenaires commerciaux. Ces analyses supplémentaires permettront à l'Association de développer une compréhension détaillée des domaines où il convient de donner priorité à l'optimisation des coûts, et donc de confirmer la faisabilité de l'approche «built-to-budget» développée jusqu'à présent. Cette phase durera dans le meilleur des cas jusqu'à la fin du troisième trimestre 2025 et devra être achevée au plus tard à la mi-2027.

Si l'assemblée extraordinaire du Parlement du sport approuve la demande et que nous parvenons au dialogue ciblé, il faudra passer par les processus formels du CIO, comme l'audition devant la commission des futurs hôtes et la nomination par le BE du CIO. Cette procédure peut prendre 4 à 6 mois et s'achèvera en décembre 2027 au plus tard. Si la Suisse parvient au dialogue ciblé, on peut partir du principe qu'elle obtiendra également l'attribution (host election).

Le budget est réparti entre les deux phases du dialogue privilégié et du dialogue ciblé, qui comportent une durée maximale et une durée minimale. Dans le meilleur des cas, les coûts jusqu'à l'attribution des Jeux Olympiques d'hiver 2038 s'élèveront à environ CHF 4,8 millions (attribution en février 2026) ou à CHF 6,9 millions dans le cas de figure le plus long (attribution en décembre 2027).

3. Conséquences d'un éventuel rejet de la demande

- L'initiative suisse pour l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques 2038 serait retirée et une absence d'engagement de la Suisse dans le dialogue privilégié 2038 devrait être communiquée au CIO.
- Dissolution de l'Association 203x.